



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

07/03/2025

AFFICHEE LE :

07/03/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

24 mars 2025

L’an deux mil vingt cinq, le 19 mars, à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRESENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTES : Laurence FILOCHE-GARNIER, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT, Laetitia POTTIER-DESHAYES À Corine RAYMONDE, Joël JEANNE À Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON À Mickaël MARIE,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

CREATION D'UN CONSEIL DES AINES

DELIBERATION N° DELIB-2025-167

RAPPORTEE PAR : Monsieur Bertrand HAVARD

Soucieuse de la participation citoyenne de ses administrés, la ville de Mondeville s'est dotée depuis de nombreuses années de plusieurs dispositifs de proximité comme les conseils de quartier et le conseil municipal des enfants et des jeunes.

Dans le cadre du développement de sa politique du bien vieillir, elle souhaite aujourd'hui installer un conseil des aînés afin de favoriser l'expression des séniors et mieux prendre en compte leurs besoins.

Ce conseil sera composé au maximum de 20 membres répartis selon 3 collèges :

- un collège des 60-70 ans de 8 membres,
- un collège des 71 ans et plus de 8 membres,
- un collège des aidants familiaux de personnes âgées dépendantes de 4 membres.

La sélection des candidatures s'appuiera sur le principe de la parité hommes/femmes et sur la représentativité géographique la plus large possible.

Cette instance consultative aura compétence pour émettre des avis et proposer des initiatives sur tous les sujets liés à la vie quotidienne des séniors dans la ville.

Un appel à candidatures va être lancé dans les prochaines semaines.

Après consultation de la commission ESESSL du 6 mars 2025,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** la création d'un conseil des aînés ;
- **D'APPROUVER** les termes du règlement intérieur joint en annexe ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Kévin LEBRET